

PROMULGATION

RÈGLEMENT RCA10 09001

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} mars 2010, le règlement suivant:

RCA10-09001 RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION, À DES FINS DE DEUX GARDERIES, D'UNE PARTIE DE L'IMMEUBLE PORTANT LES NUMÉROS 12055 À 12087, BOULEVARD LAURENTIEN ET SITUÉ SUR LE LOT 2375756 DU CADASTRE DU QUÉBEC

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi, et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Montréal, ce sixième jour de mars deux mille dix.

Me Sylvie Parent
Secrétaire d'arrondissement substitut
Chef de division – Greffe, performance et informatique